

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A 60093

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12731

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUKASSI HOUSSAM

Date de naissance : 29-04-1991

Adresse : ALMAZ- AMBAR 3- IMM A- APP.21

CASABLANCA

Tél. : 0661896053

Total des frais engagés : 250 + 277 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19.11.2023

Nom et prénom du malade : MOUKASSI SOFIA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/04/2023			225000/-	 INR : 225000/- Dr. A. S. RAO - CASA 22335720

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HAMM MALEK DR. MEDBAH Mousad Lakemmat, Rue 28, N°64 Casablanca tél.: 05 22 21 33 13 05 22 61 88 85 85	19/04/23	277,00



Cabinet Dr. Amal DAMIR

عيادة الدكتورة أمال دمیر

Pédiatre

Spécialiste des maladies des Enfants

Nourrissons, Nouveaux-nés

Allergologue

Asthme et allergie des enfants

اختصاصية في أمراض

الرضع والأطفال

اختصاصية في حساسية الأطفال

وأمراض الربو والضيق

الدار البيضاء في :

19.04.2023

Casablanca, le :

Nourrisson MOUKASSE Sofia

Age : 18 mois 5 jours

Poids : 11,20 Kg

-PENTAXIM

PHARMACIE MEDAH MOURRED
Dr. Lakemah, Rue 28, N°64
Casablanca
Tél.: 05 22 21 33 13
GSM: 06 61 33 05

Dr. Amal DAMIR
Pédiatre
Dr. El Kadiiri Lotissement Haddiouï N° 497, Sidi Maârouf - Casablanca
Maârouf - Casablanca
Tél.: 05 22 33 57 20

الرجو احترام وصفة طبيبكم

Bd. Abou Bakr El Kadiri, Lotissement Haddiouï N° 497, Sidi Maârouf - Casablanca

شارع أبو بكر القادري تجذئة الحديوي الرقم 497 سيدى مصطفى الدار البيضاء

Tél.: 05 22 33 57 20 - GSM : 06 61 09 74 40 - الهاتف : البريد الإلكتروني : damiramal25@hotmail.com

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Al M'nebâ Casablanca
Perfaxim inj b1 ser 1 dose
P.P.V : 277,00 DH
6 118001 080632 per
olvo en frasco y suspensión para inie
sis



olvo en frasco y suspensión para inie
sis